

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Date de la séance : 7 avril 2025

Date d'affichage : 8 avril 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT

Secrétaire de la séance : Mr Michael HOUSER

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 mars 2025.

1° BUDGET GENERAL 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget communal Général 2025, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Report du déficit d'investissement au chapitre 001 compte D001 « Solde d'exécution d'inv. reporté » de la section investissement pour un montant de 220 261.37 €
- L'excédent de la section fonctionnement est affecté pour la somme de 61 087.57 € dans la section investissement au chapitre 10 compte R1068 « Excédent de fonctionnement ».

Après présentation du budget communal Général 2025 et une remise des documents par M. le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget communal Général 2025 selon les chiffres suivants :

Fonctionnement	Dépenses	640 627.30 €	Investissement	Dépenses	323 635.37 €
	Recettes	640 627.30 €		Recettes	323 635.37 €

2° BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget communal Assainissement 2025, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Report de l'excédent d'investissement au chapitre 001 compte R001 « Excédent antérieur reporté » de la section investissement pour un montant de 90 827.42 €

- Report de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002 compte R002 « Excédent antérieur fonctionnement reporté » de la section fonctionnement pour un montant de 36 526.50 €

Après présentation du budget communal Assainissement 2025 et une remise des documents par M. le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget communal Assainissement 2025 selon les chiffres suivants :

Fonctionnement	Dépenses	207 784.00 €	Investissement	Dépenses	1 080 827.42 €
	Recettes	207 784.00 €		Recettes	954 470.00 €

3° BUDGET BOIS 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget communal Bois 2025, les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Report du déficit d'investissement au chapitre 001 compte D001 « Solde d'exécution d'inv. reporté » de la section investissement pour un montant de 3 310.18 €
- L'excédent de la section fonctionnement est affecté pour la somme de 3 310.18 € dans la section investissement au chapitre 10 compte R1068 « Excédent de fonctionnement », le solde est affecté en recette de fonctionnement et porté au chapitre 002 compte R002 « excédent antérieur reporté fonctionnement » soit 167 270.76 €

Après présentation du budget communal Bois 2025 et une remise des documents par M. le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget communal Bois 2025 selon les chiffres suivants :

Fonctionnement	Dépenses	199 687.30 €	Investissement	Dépenses	6 660.18 €
	Recettes	227 270.76 €		Recettes	6 660.18 €

4° TAXES COMMUNALES 2025

M. le Maire présente l'évolution des taux ces dernières années. Les taux communaux sont actuellement de 39,41% sur le bâti, 20,52% sur le non-bâti et 20,12% sur la taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux et approuve le maintien des taux 2024 soit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

Taxe foncière bâti 39,41%

Taxe foncière non bâti 20,52%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 20,12%

Soit un produit fiscal attendu sur les bases prévisionnelles 2025 d'un montant de 172 287 € moins le prélèvement FNGIR de 13 676 €.

5° TARIFS ASSAINISSEMENT 2025

Après proposition de M. le maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2025 qui restent les mêmes que l'année précédente :

- PARTICULIERS : 2.47 € par m3 d'eau consommé (Facturation minimum de 60m3 par année)

- **AGRICULTEURS :**

- pour la consommation domestique : 2.47 € par m3 d'eau
- pour les agriculteurs reliés au réseau : 2.47 € par m3 consommé, pour les rejets non domestiques (salle de traite), sur la base de

187 m3 pour M.LOIGET JérémY

339 m3 pour le GAEC Mougin

262 m3 pour M.LOIGET Alexis

420 m3 pour GAEC de la Froide Combe Rondot

- **SCAF (Fromagerie)**

La redevance sera calculée sur la base de la convention passée entre la Commune et la Coopérative Agricole de Fromagerie, applicable au 1^{er} janvier 2025.

Pour la modernisation des réseaux de collecte, en 2024, une redevance de 0.16 € sera prélevée sur les m3 consommés (redevance reversée à l'Agence de l'Eau).

Une facturation est établie par semestre (les consommations d'eau du semestre précédent relevées par la Sté Gaz et Eaux serviront de références).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

6° DIVERS

Subventions aux associations

Les demandes seront étudiées au fur et à mesure. Nous prioriserons les prêts de salle, les prêts de matériel, et une éventuelle aide financière pour événement particulier.

Une demande d'aide financière pour le congrès du don du sang a été acceptée à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 150€.

Tour de table

- Fissures à colmater sur le parking de la salle des fêtes
- Le garde forestier marque les bois en ce moment
- La bouche d'égout au pied du ralentisseur du Lutetia est effondrée
- L'exposition sur l'autisme à l'école de Bonnéage a été une réussite

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Budget général 2025, affectation des résultats 2024
2. Budget assainissement 2025, affectation des résultats 2024
3. Budget bois 2025, affectation des résultats 2024
4. Taxes communales 2025
5. Tarifs assainissement 2025

La séance est levée à 21h55

Fait en séance les jours, mois et an susdits